

**EXTRAIT DIFFUSÉ  
PAE CHANTECLER  
NOVEMBRE 2018  
dans l'encadré,  
référence à  
"Madame Sainte-Colette"**

- Les surfaces imperméabilisées représentant près de 60 % de la surface du terrain, le projet participe largement à l'étalement urbain ;
- Le projet va engendrer un trafic routier très important susceptible de créer des difficultés sérieuses de circulation et une insécurité sur les voies de desserte du site.

- **Mme THIVILLIERS-MANET** porte sur le registre une observation par laquelle elle juge que le projet « *comporte une construction excessive et incontrôlable* » et qu'il pousse à la consommation comme « *moteur pour stimuler la sortie de crise* ». Elle ajoute « *Ce choix nous éloigne de la solidarité « obligatoire » pour apprendre à vivre ensemble* ».

**Observation du commissaire enquêteur :**

Mme THIVILLIERS-MANET a inscrit et signé seule l'observation précitée tout en ajoutant à la suite de son nom celui de Mme Sainte Colette. Celle-ci n'étant pas présente au moment de la rédaction de l'observation et ne l'ayant pas signée, seule la contribution de Mme THIVILLIERS-MANET est prise en compte par le commissaire enquêteur.

- **Mme Cécilia DA SILVA et M. William DA SILVA** sont favorables au projet car il y aura davantage de choix et la concurrence sera accrue entre les enseignes de la commune.
- **Mme Marie-Louise GILLET** demeurant 57 rue de Moissey à Auxonne est favorable au projet « *pour donner du travail aux jeunes de la ville et lutter contre la vie chère* ».
- **Mme Jeannine CAVE** demeurant 40 rue de Moissey à Auxonne soutient le projet pour l'emploi « *et surtout pour la concurrence avec les autres surfaces qui ne sont pas bon marché* ».
- **Mme Ingrid ROUSSELET** demeurant 5 bis rue des Granges hautes à Auxonne est favorable au projet qui augmentera le choix des articles proposés, évitera des déplacements à Dijon et sera source de concurrence accrue avec les autres commerces de la ville.
- **Mme LASSAGNE** soutient le projet qui va accroître la concurrence.
- **Mme Thérèse CAMP** « *je suis favorable au projet Leclerc. Plus de choix pour la concurrence* ».
- **Mme Liliane LERUFFE** est favorable au projet « *car il y aura plus de diversité dans les commerces pour les jeunes* ».
- **Mme PAROSI S.** demeurant Flammerans, employée du magasin intermarché à Auxonne est défavorable au projet. Elle estime qu'il y a trop de grandes surfaces et pas assez de pouvoir d'achat. Ce projet ne va pas créer d'emplois mais plutôt entraîner des suppressions de postes. Elle conclut : « *que feront aussi les petits commerçants du centre-ville ?* ».
- **Mme Patricia RAGON** demeurant Auxonne indique : « *je suis favorable au projet Leclerc à 200 %. Je pourrai enfin faire mes courses à Auxonne* ».